

Éditorial

La banque de terminologie

André Clas

Volume 14, numéro 4, décembre 1969

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/002273ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/002273ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0026-0452 (imprimé)

1492-1421 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Clas, A. (1969). Éditorial : la banque de terminologie. *Meta*, 14(4), 191–194.
<https://doi.org/10.7202/002273ar>

éditorial

la banque de terminologie

Bref historique — C'est au colloque de Stanley House, tenu en 1965 sous l'égide de la Société des traducteurs et interprètes du Canada, qu'a été lancée pour la première fois par M. Jean-Paul Vinay l'idée d'une centrale de terminologie mettant à contribution les ressources de l'informatique. Le projet de Stanley House ne s'est jamais matérialisé pour des raisons d'ordres divers qu'il n'y a pas lieu d'analyser ici.

L'automne dernier, au colloque sur la traduction, organisé par l'Office de la langue française du Québec, M. André Clas, de l'Université de Montréal, reprenait la même idée en préconisant la mise en œuvre d'un dictionnaire « automatique ». Les participants à ce colloque sont convenus de confier à M. Clas la coordination de ce projet. Pour donner suite à ce vœu, M. Clas a convoqué le 31 janvier dernier, à l'Université de Montréal, des représentants des principaux milieux intéressés à la terminologie : gouvernements, entreprises des secteurs public et privé. À cette réunion, qui groupait une quarantaine de participants, il a été résolu de former un comité provisoire à qui on a donné pour mandat « d'étudier les buts, la structure et le financement d'une banque de terminologie et de faire rapport de ses conclusions à une assemblée convoquée avant la fin de mars 1969 ».

C'est en somme le résumé du travail de ce comité provisoire que nous vous présentons ici.

Besoins — Il ne fait pas de doute que le projet d'une banque de terminologie répond à de pressants besoins. Le Canada français se trouvant directement en contact avec la civilisation américaine, il doit le premier traduire en français les réalisations de la technique de ses voisins. Force lui est donc de disposer des ressources linguistiques suffisantes pour désigner correctement, dès leur apparition, les manifestations de cette technique. Autrement on s'expose à rester prisonnier du cercle vicieux des mauvaises désignations qu'il faut remplacer par des bonnes. C'est le seul moyen aussi de mettre un terme à l'implantation de vocabulaires parallèles de part et d'autre de l'Atlantique. Enfin, seul un organisme de ce genre pourra canaliser les énergies pour substituer au régime des efforts dispersés et

isolés qui existe à l'heure actuelle un régime de mise en commun des ressources et d'organisation systématique de la recherche terminologique.

Solution — La formule de la banque de mots s'offre donc pour répondre à ces besoins. En effet, à condition de la doter des instruments et des crédits nécessaires à son bon fonctionnement, la banque pourra réunir et centraliser toute la documentation terminologique existante, en anglais et en français, dans les diverses régions du pays et même à l'étranger. Elle pourra épurer ces données afin de mettre au point, sous la direction des meilleurs linguistes du pays, une terminologie sûre et normalisée.

Toutefois la banque ne devra pas se contenter de consigner ce qui existe; elle devra, dans bien des domaines, prendre l'initiative de recherches terminologiques particulières, proposer des néologismes pour désigner des réalités nouvelles et déraciner des usages fautifs. Le travail terminologique de la banque doit se faire dans les deux langues officielles du pays (anglais-français, français-anglais) avec la collaboration de tous les organismes similaires dans le monde. La banque doit être au service de tous ceux pour qui la langue est un instrument fondamental de travail : traducteurs et interprètes, publicitaires, journalistes, rédacteurs, écrivains, linguistes et chercheurs, éducateurs. À travers eux, elle se trouverait à desservir les gouvernements municipaux, provinciaux et fédéral, les organes d'information : agences de presse, journaux, radio et télévision, les maisons d'enseignement, l'industrie, en particulier les secteurs des services et des biens de consommation.

Un service — La banque doit être essentiellement conçue comme un service, une sorte de coopérative en matière de terminologie. En retour de cotisations et de contributions fournies sous diverses formes, la banque pourra offrir les services suivants : 1) un exemplaire annuel mis à jour du « trésor » terminologique de la banque (anglais-français ou français-anglais); 2) des glossaires spécialisés portant sur des sujets particuliers; 3) un service de consultations téléphoniques (ou par lettre ou telex); 4) un bulletin mensuel communiquant aux abonnés des nouvelles sur l'activité de la banque; 5) un service de publications dont les modalités restent à prévoir.

Structure de la banque — La banque serait un organisme semi-autonome relevant de l'Université de Montréal qui la cautionnerait d'une certaine manière. Elle serait administrée par un conseil d'administration formé de représentants des principaux bailleurs de fonds de la banque. Le conseil serait responsable de la gestion financière et administrative de la banque. Le conseil déléguerait ses pouvoirs à un directeur général, nommé par lui, et qui serait en quelque sorte la cheville ouvrière de la banque, répondant de tous les aspects de son fonctionnement. Il serait assisté, sur le plan linguistique, d'un conseil de linguistique, formé de linguistes et de praticiens réputés, qui serait responsable de la normalisation de tous les termes versés dans la banque.

L'activité de la banque se répartirait entre trois sphères principales : 1) La sphère de la documentation : collecte des données terminologiques, recherches terminologiques et travail préparatoire à la normalisation. 2) La sphère administrative qui se subdivise en deux secteurs : a) le traitement et l'exploitation électro-

riques des données, qui seraient pris en charge par le Centre de calcul de l'Université; b) la gestion comptable, qui pourrait être prise en charge par une cellule du Service de la comptabilité générale de l'Université, détachée auprès de la banque. 3) La sphère de diffusion, qui aurait la responsabilité du service aux abonnés, des publications et des relations publiques.

Effectif de la banque — *En plus du directeur général, la banque aurait à son service, à plein temps, un terminologue en chef, deux terminologues, deux secrétaires dont l'une du niveau de secrétaire de direction. Surtout au cours de la première année, il faudra souvent faire appel à du personnel auxiliaire pour certaines tâches.*

Financement — *Il est certain que seules de généreuses subventions pourront permettre à la banque de franchir les étapes initiales de son exploitation. Ces subventions devraient provenir, dans des proportions équitables, des gouvernements et de l'entreprise privée. Il est d'ailleurs à prévoir qu'une fois bien en place, la banque pourra de plus en plus faire ses frais par la perception de droits d'abonnements et la vente de ses publications.*

Quant à la détermination du droit d'abonnement, il faudrait tenir compte de la valeur marchande du service offert, des contributions faites à la banque sous d'autres formes et de l'argent nécessaire au fonctionnement de la banque. Il faudrait que la banque en vienne à se subvenir à elle-même.

Calendrier de mise en œuvre — *Sous réserve des approbations et appuis nécessaires, la banque pourrait avant la fin de l'année se doter d'un conseil d'administration et procéder au plus tôt à la nomination d'un directeur général compétent et dévoué, qui pourra consacrer toutes ses énergies à la réalisation du projet. L'engagement des terminologues pourrait se faire sitôt après, de sorte que la collecte de l'information et le travail de programmation pourraient commencer immédiatement.*

Après six mois, la banque serait prête à fournir un service partiel et dans un an, à publier son premier corpus de documentation terminologique. Au début de la deuxième année, la banque pourrait fonctionner normalement.

Conditions de succès — *Pour que l'échec de Stanley House ne se répète pas, il est essentiel que la banque bénéficie de l'appui total de tous les intéressés, qu'on n'hésite pas à mettre à sa disposition les ressources terminologiques et les crédits nécessaires à son bon fonctionnement. La banque ne pourra pas fonctionner sans un appui décisif du gouvernement du Canada, du gouvernement du Québec et de l'entreprise privée. Elle ne sera l'apanage d'aucune institution ni d'aucun gouvernement, mais un organisme au service de tous, appartenant à tous.*

La banque devra toujours travailler en collaboration très étroite avec ses usagers pour s'alimenter et s'assurer de répondre toujours à leurs besoins. Il s'établira ainsi entre elle et eux un échange constant qui sera à leur avantage mutuel.

Utilité de la banque — *La constitution d'une banque de terminologie ne signifie pas la fin du travail de terminologie dans les diverses entreprises. La banque permettra de mieux coordonner ce travail en attribuant des secteurs de recherche*

selon la spécialité des bureaux où il se fait du travail de rédaction ou de traduction. Elle évitera ainsi le dédoublement et la dispersion des efforts.

La banque permettra d'abord aux usagers de limiter leur champ d'exploration terminologique : ils pourront ainsi approfondir les domaines de leur spécialité tout en réalisant des économies appréciables en matière de documentation et de recherche. Ils pourront aussi bénéficier des recherches faites par d'autres usagers en d'autres domaines. Il en résultera plus d'efficacité et une terminologie beaucoup plus sûre.

En effet, aucun terme n'entrera dans le répertoire de la banque sans avoir reçu la sanction préalable du conseil de linguistique. Cette normalisation introduira dans nos deux langues d'usage des éléments d'ordre et de clarté dont elles ont grandement besoin. Cela évitera aussi la nécessité de redresser constamment les termes en usage et consacrer à du travail positif les énergies consommées par la correction.

Enfin la banque mettra à la disposition de ses abonnés, dans des délais brefs, une terminologie complète et à jour dans les principaux domaines de l'activité humaine : commerce, sciences, technique, etc. Grâce à l'utilisation de l'informatique, les mises à jour se font rapidement de sorte que le répertoire de la banque est toujours à la page, contrairement aux dictionnaires classiques, qui vieillissent si rapidement.

POUR LE COMITÉ
A. C.